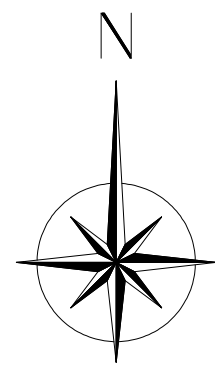


VOIR PLAN 5b



LEGENDE	
●●●●	Limite communale
-----	Limite de zone
	Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer
	Emplacement réservé
*****	Haies et alignements d'arbres à protéger au titre de l'article L.123-1(7°) du Code de l'Urbanisme
	Voies et sections de voies le long desquelles de nouveaux accès ne sont pas autorisés
	Bosquets à protéger au titre de l'article L.123-1(7°) du Code de l'Urbanisme
	Partie visible sur un autre plan
Um	Zone urbaine mixte
1 AU	Zone à urbaniser de suite
2 AU	Zone à urbaniser après modification du PLU
A	Zone agricole
Nmf	Zone naturelle à protéger pour son intérêt historique et patrimonial (motte féodale)

URBA-SERVICES
CABINET DE CONSEILS EN URBANISME

3, rue de Witten 60000 BEAUVAIS
Téléphone : 03.44.45.17.57
Fax : 03.44.45.04.25

Commune de
FRANCASTEL

**PLAN LOCAL
D' URBANISME**

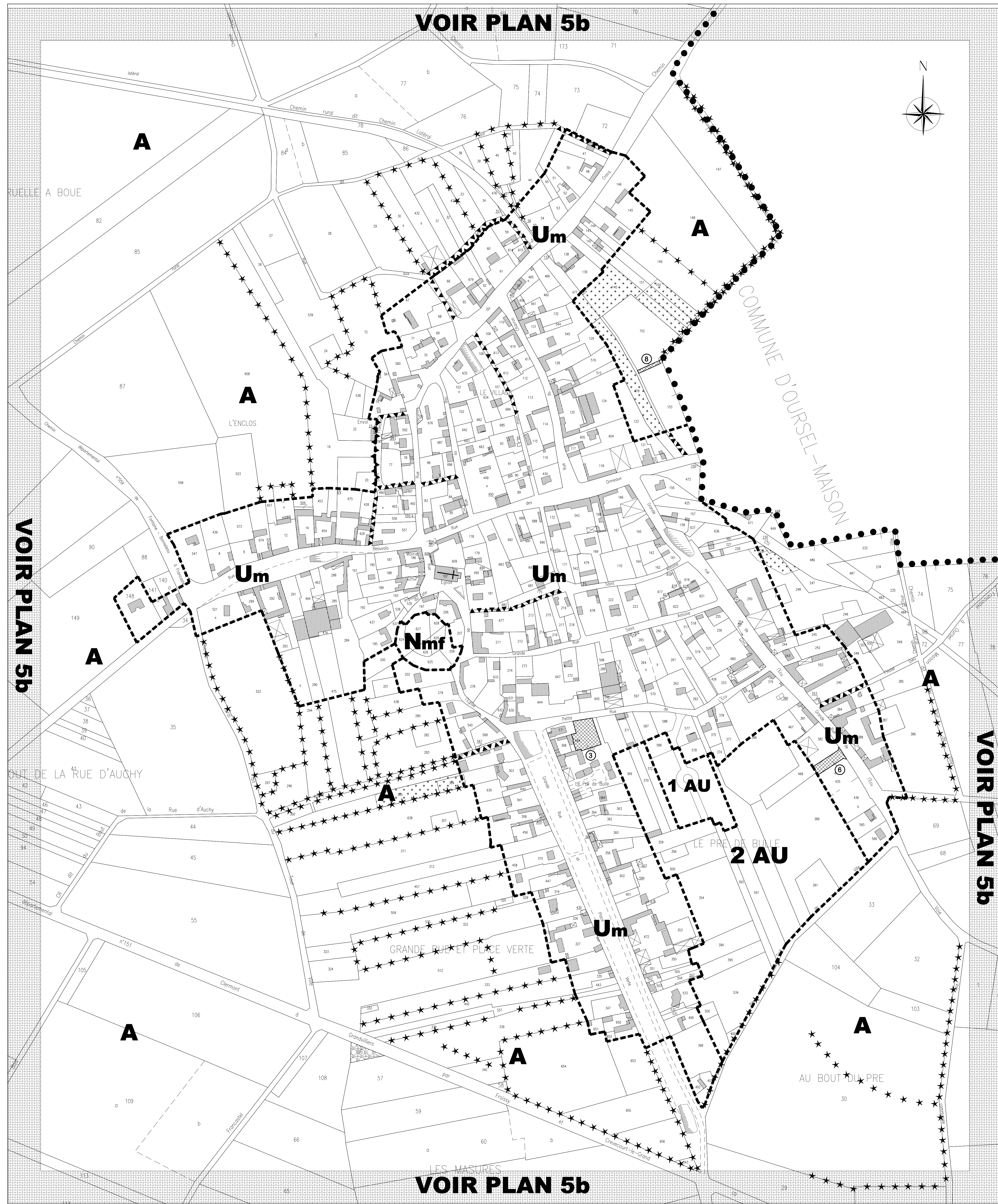
**MODIFICATION
SIMPLIFIEE N°2**

APPROBATION
Vu pour être annexé à la
délibération en date du :
10 SEP. 2020

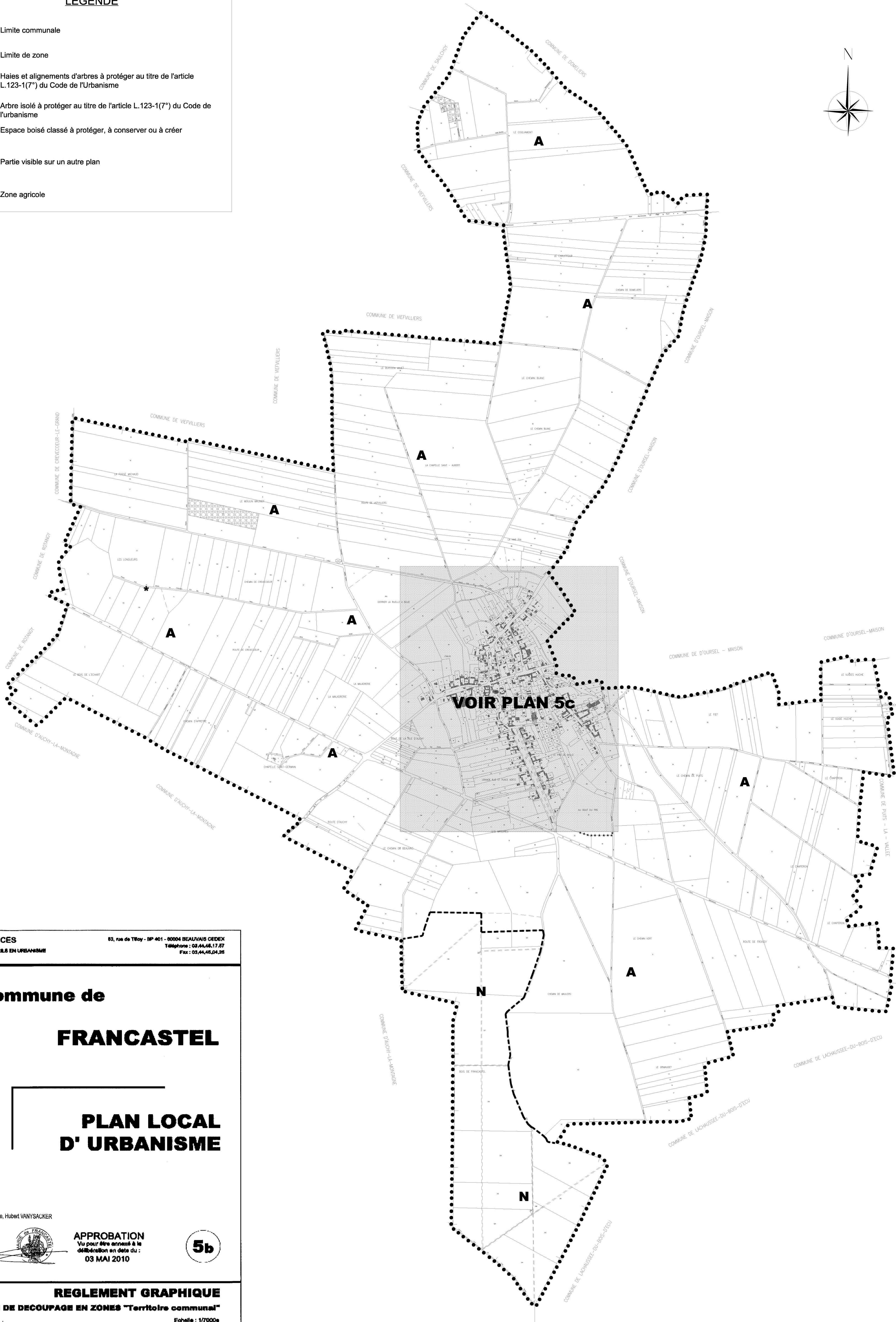
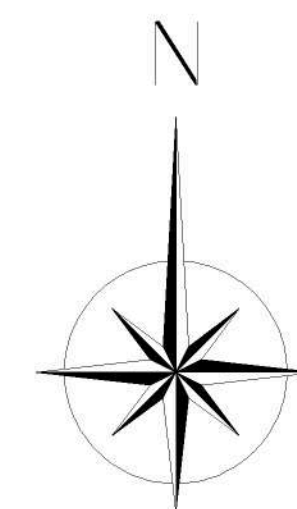
5c

REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Village"

Echelle : 1/2000e



	Limite communale
	Limite de zone
	Haies et alignements d'arbres à protéger au titre de l'article L.123-1(7°) du Code de l'Urbanisme
	Arbre isolé à protéger au titre de l'article L.123-1(7°) du Code de l'urbanisme
	Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer
	Partie visible sur un autre plan
	Zone agricole



URBA-SERVICES
CABINET DE CONSEILS EN URBANISME

Commune de

FRANCASTEL

PLAN LOCAL D' URBANISME

Le Maire, Hubert VANYSACKER



APPROBATION
Vu pour être annexé à la
délibération en date du :
03 MAI 2010

5b

REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Territoire communal"

Echelle : 1/7000